

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

Nombre de membres en exercice : **510**
Aucun Quorum requis

Nombre de membres présents : **29**

Nombre de membres représentés : **1**

Etaient présent(e)s et représenté(e)s : Christian POIRET, Nicolas SIEGLER, Joël DEVOS, Michel PLOUY, Claude DUPONT, Anne-Sophie BOISSEAUX, Sébastien SEGUIN, Frédéric BRICOUT, Jean-Luc DAR COURT, Michel HENNEQUART, Anthony RAES, Jean-Luc PERAT, Serge OLIVIER, André BONNEEL, Jean-Claude DENIS, Frédéric COASNE, Philippe DE GUBERNATIS, Viviane DESMARCHELIER, Anthony PENNEL, Philippe LACAZE, Rodrigue DESMET, Daniel THAMIRY, Marie-Jo KRAMARZ, Jacques LAUMAILLE, Philippe BUSINE, Roland SALENGRO, Marie-Hélène STOPIN, Myriam DECLERCK, Rodrigue DESMET, Marie SANDRA.

Ordre du Jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 avril 2024
2. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'Administration
3. Rapport d'activité de l'Agence 2024
4. Compte Administratif 2024
5. Compte de Gestion 2024
6. Budget Primitif 2025
7. Restitution de la consultation « Votre collectivité et l'Union Européenne »
8. Questions diverses

Début de l'Assemblée Générale à 17H45.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 AVRIL 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 avril 2024, n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE L'AGENCE INORD PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale est invitée à prendre connaissance des nouvelles adhésions validées par Monsieur le Président depuis la dernière instance du 8 avril 2024 :

4 communes ont décidé d'adhérer à l'Agence entre le 8 avril et le 31 décembre 2024 :

Communes	Population municipale 01/2024	Arrondissement
ALLENES LEZ MARAIS	3 567	LILLE
BEAUCAMPS LIGNY	844	LILLE
FLERS EN ESCREBIEUX	5 642	DOUAI
LEERS	9 588	LILLE
Total du nbre d'habitants	19 641	

2 communes ont adhéré à l'Agence d'Ingénierie Départementale au 1^{er} janvier 2025.

Communes	Population municipale 01/01/2025	Arrondissement
Roncq	13 873	Lille
Villereau	1 062	Avesnes-sur-Helpe
Nombre total d'habitants des communes	14 935	

3 communes ont choisi de ne plus adhérer à l'Agence à compter du 31 décembre 2024.

Commune	Population municipale 01/01/2025	Arrondissement
Haubourdin	14 922	Lille
Raismes	12 140	Valenciennes
Saint-Jans-Cappel	1 609	Dunkerque
Nombre total d'habitants des communes	28 671	

Le nombre de collectivités adhérentes est de 507 au 28/02/2025 :

- 494 communes sur 647 (76 % des communes),
- 12 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (71 % des EPCI),
- Le Département du Nord.

A noter que les communes d'AMFROIPRET et de BERMERIES, toutes les deux adhérentes à l'Agence, ont fusionné au 1^{er} janvier 2025 pour devenir L'ORÉE DE MORMAL. Cela ramène le nombre de communes dans le Nord à 647 au lieu de 648.

La commune nouvelle doit décider d'adhérer à son tour même si les communes originelles étaient adhérentes.

Le chiffre de 494 communes adhérentes au 28/02/2025 prend donc bien en compte les trois résiliations et les deux nouvelles adhésions, mais également l'absence de la commune de L'ORÉE DE MORMAL qui doit délibérer prochainement.

Les membres de l'Assemblée Générale ont pris note des nouvelles adhésions.

Echanges :

Monsieur le Président a souhaité connaître le pourquoi des résiliations mentionnées.

Monsieur Christophe HERBIN Directeur de l'Agence, a indiqué qu'elles n'utilisaient pas suffisamment les services de l'Agence. Notamment, HOUBOURDIN et RAISMES, qui sont des communes de belle taille.

Il n'est pas interdit de vouloir résilier et adhérer, comme a pu le faire la commune de LEERS. Ces décisions ne sont pas immuables.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE L'AGENCE

Le rapport d'activité pour l'année 2024 a pour objectif de traduire, de manière synthétique, l'activité et le développement de l'Agence de l'exercice passé notamment par référence aux années écoulées depuis sa création. Il peut également évoquer des éléments de ce début d'année 2025.

Données de synthèse à retenir de cette année 2024 :

- **Au niveau des adhésions**, 2 résiliations et 14 adhésions en 2024, portant ainsi le nombre total d'adhérents au 31/12/2024 à 510 :
 - 497 communes,
 - 12 intercommunalités à fiscalité propre,
 - le Département du Nord.

Pour information, 3 nouvelles adhésions et 3 résiliations ont été enregistrées, à ce stade pour 2025.

- **Au niveau de l'activité**, les ingénieries juridique, technique et financière maintiennent un niveau d'activité soutenu.

- **Au niveau des effectifs** : L'effectif cible de l'Agence a été atteint au cours de l'année 2024, avec l'arrivée au sein de l'équipe d'une nouvelle coordonnatrice en ingénierie technique et du binôme de chargés de mission qui ont pris en charge la mission de l'ingénierie financière. L'effectif pourvu de l'Agence au 31/12/2024 est donc de 11,9 Equivalents Temps Plein pour 13 agents (cf. organigramme de l'Agence).

- **Au niveau des logiques collaboratives** :

En interne des services départementaux, opérationnelle depuis l'origine, la collaboration avec les référents territoriaux de la Direction Territoires et Transitions du Département a fait l'objet de nombreuses revues de projets et de présences conjointes quasi systématiques auprès des collectivités du Nord.

Pour la mise en œuvre de son offre d'accompagnement en ingénierie technique, le modèle retenu, qui a fait ses preuves, repose sur un principe de mutualisation des compétences via le groupe d'agents du Département volontaires auprès de l'Agence iNord.

Ces agents, au nombre de 50 fin 2024, permettent d'accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets en expertise. Il s'agit d'un socle d'agents présents dès 2017, qui s'étoffe « au fil de l'eau » permettant de mettre à disposition des projets des communes et intercommunalités un réseau disposant de compétences variées.

La démarche d'information et de collaboration toujours renforcée vis-à-vis des collectivités du Nord passe, bien entendu, par une relation particulière avec les associations d'élus et de techniciens des communes et intercommunalités.

En 2024, l'Agence a participé :

- au congrès des Maires Ruraux du Nord, le 20 juin à Wallers-Arenberg,
- au congrès des Maires du Nord, le 26 septembre à Douai - Gayant Expo,
- à la réunion de l'Amicale des Directeurs Généraux des Services et secrétaires généraux de Flandres, Métropole Douaisis, le 13 novembre à Leffrinckoucke.

Le travail de collaboration s'est poursuivi en 2024 avec les partenaires de l'ingénierie territoriale :

- le CAUE du Nord sur l'accompagnement de projets, et NORDSEM, notamment à l'occasion de la création de la SPL début septembre,
- la Région Hauts-de-France : présentation du référentiel REV3 et de rénovation des bâtiments tertiaires auprès des équipes de l'Agence et du Département le 4 avril,
- les délégués territoriaux de la Métropole Européenne de Lille le 9 avril,
- le CEREMA, notamment pour le dispositif « SOS ponts » et les financements de travaux par le CEREMA. L'Agence a participé au 2ème Comité d'Orientation Régional du CEREMA le 16 septembre dernier.

Le 16 mai, l'Agence a été conviée au Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT). Cette instance est relancée avec l'ensemble des acteurs de l'ingénierie territoriale de l'État et des collectivités locales. A cette occasion, l'Agence a participé au forum organisé en préfecture qui regroupait une vingtaine de structures d'ingénierie.

D'autres temps d'échanges ont été sollicités auprès de l'Agence, permettant de faire la promotion de notre action, de créer les collaborations utiles pour des actions coordonnées auprès des communes et intercommunalités du nord :

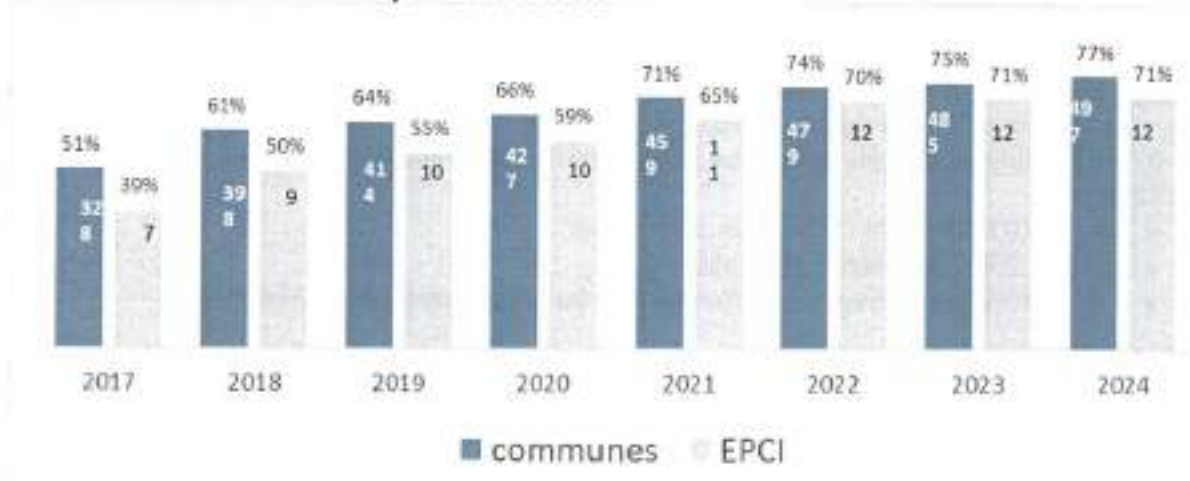
- 30/05/2024 : avec la DREAL (organisation Direction Territoires et Transitions du Département),
- 27/06/2024 : participation à un focus-groupe dédié à l'ingénierie territoriale avec le Ministère de la Transition Ecologique et Sociale,
- 24/07/2024 : réunion d'échange avec l'Agence Régionale de la Biodiversité,
- 06/08/2024 : rencontre avec la Cheffe de projet Villages d'avenir,
- 12/09/2024 : réunion de présentation de l'Agence au réseau des Conseillers aux Décideurs Locaux de la DGFIP,
- 08/10/2024 : réunion de présentation de l'Agence au réseaux des référents territoriaux de la DDTM et des référents de sous-préfectures.

Dans l'accompagnement quotidien des projets adressés à l'Agence par ses adhérents, en fonction des lieux, des acteurs sont régulièrement au tour de table à l'initiative du maître d'ouvrage et parfois sur proposition de l'Agence. Cette dynamique va également dans l'autre sens, avec ces acteurs qui proposent aux collectivités l'association de l'Agence à leur projet.

Cette synergie « gagnant-gagnant » de logique collaborative se développe au bénéfice des porteurs de projets, qui gagnent à répondre à un mode de gestion « en mode projet » associant les ingénieries publiques à disposition des collectivités.

1 – ADHÉRENTS ET RÉPARTITION DÉMOGRAPHIQUE

Evolution des adhérents depuis la création



Au cours de l'année 2024, 14 communes ont décidé de rejoindre l'Agence d'Ingénierie départementale alors que 2 communes choisissaient de ne plus adhérer.

La structure démographique des adhérents est la suivante :

- 86,7% des communes adhérentes comptent 5 000 habitants ou moins,
- 75% des EPCI adhérents comptent 100 000 habitants ou moins,
- 41,6% des EPCI adhérents comptent 50 000 habitants ou moins.

Tableau du nombre de communes adhérentes iNord / strates

Strates	Communes adhérentes / communes de la strate	Pop. municipale communes adhérentes / pop. municipale de la strate
Département	497 / 648 (77%)	1 285 333 / 2 611 293 (49%)
5 000 hbts et moins	Dont 431 / 542 (79,5%)	608 883 / 757 250 (80%)
2 000 hbts et moins	dont 324 / 409 (79%)	276 413 / 339 208 (81,5%)

Population municipale 01/01/2024 – données INSEE

Ainsi, à fin 2024, 1 285 333 habitants du département du Nord, soit 49% de la population départementale, résident dans une commune adhérente à l'Agence iNord. Ce ratio monte à 80% pour les communes de 5 000 habitants et moins, et à 81,5% pour les communes de 2 000 habitants et moins.

Parmi les communes qui n'adhèrent pas à l'Agence, 85 communes comptent 2 000 habitants ou moins, pour un total de 62 795 habitants. 7 communes de cette strate ont adhéré en 2024 et une commune a adhéré début 2025.

En 2024, 11 communes ou intercommunalités ont été rencontrées pour présenter l'Agence en vue d'une adhésion ou pour rappeler les missions de l'Agence, notamment lors de changements au sein des exécutifs locaux. A noter que chaque nouvelle adhésion fait l'objet d'un rendez-vous sur site pour présenter l'Agence aux élus et au personnel de la collectivité.

2 - ACTIVITÉ

• L'ingénierie juridique

Les quatre juristes de l'Agence ont répondu à 4 541 sollicitations en 2024, soit 13,5 % d'augmentation de l'activité juridique par rapport à 2023 (4 002 sollicitations). Il s'agit de la deuxième année la plus forte en activité depuis 2021 (4 886 sollicitations). Depuis 2017, 31 979 sollicitations ont été prises en charge par les 4 juristes de l'Agence. Sur ces 4 541 sollicitations :

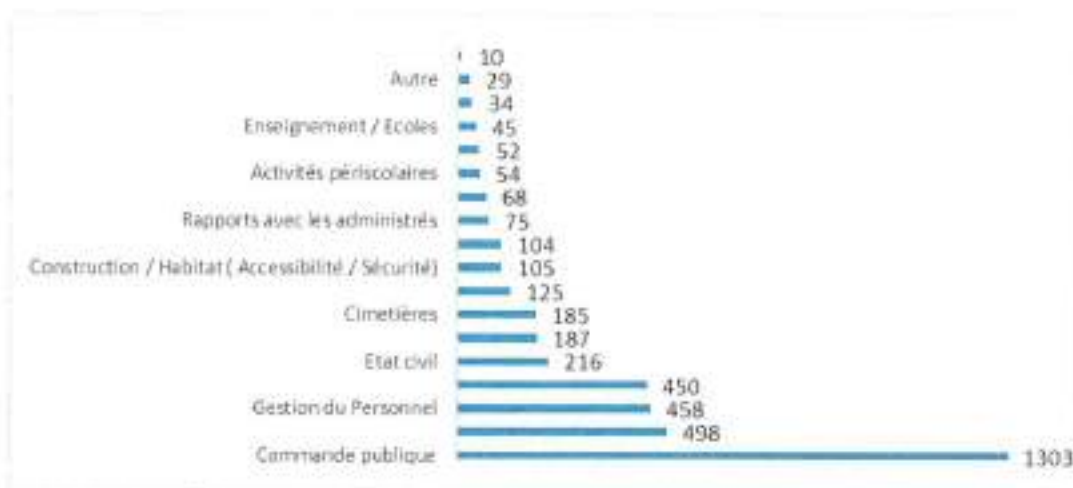
- 4 149 (91,4%) sont issues des communes,
- 373 (8,2%) des intercommunalités,
- 19 (0,4%) des services départementaux ou autres partenaires externes.

Sur ces 4 541 sollicitations au total, 76,4% sont de nouvelles sollicitations, 23,6% des questions complémentaires à une sollicitation antérieure. Parmi les 4 149 questions issues du bloc communal, 63% sont issues des communes de 5 000 habitants et moins.

Les thématiques les plus sollicitées en 2024 ont été :

- la commande publique pour 28,69% des sujets – soit 1 303 sollicitations et suites,
- l'urbanisme, l'immobilier, la gestion du patrimoine, la construction et l'habitat pour plus de 23,19% des sujets – soit 1 053 sollicitations et suites,
- le conseil municipal, l'intercommunalité, la démocratie locale, l'action sociale, le pouvoir de police et les élections ... pour 11,95% des sujets – soit 543 sollicitations et suites,
- l'état civil, le droit funéraire et les cimetières, les écoles et le périscolaire pour 11% des sujets – soit 500 sollicitations et suites,
- le droit du travail pour 10% des sujets – soit 458 sollicitations et suites,
- la voirie, l'environnement, les nuisances pour 6,8% des sujets – 312 sollicitations et suites...

Thématiques sollicitées en 2024 en nombre de sollicitations



Source : application juridique de l'Agence 2024

• L'ingénierie technique et financière

51 demandes d'ingénierie ont été prises en charge en 2024 – contre 49 en 2023 - portant le nombre de projets accompagnés par l'Agence iNord à 495 depuis sa création en 2017 :

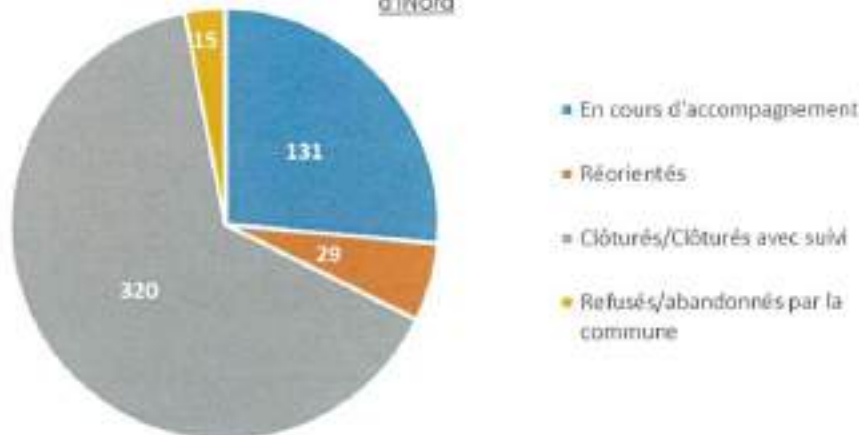
- 51% des demandes d'ingénierie sont techniques et financières (70% en 2023),
- 29% des demandes sont purement d'ordre technique (26% en 2023),
- 20 % des demandes sont purement d'ordre financier (4% en 2023).

Derrière ces chiffres, l'activité est beaucoup plus liée à des projets techniquement très avancés au moment de la sollicitation, notamment pour les demandes d'ingénierie technique qui font également l'objet de l'évocation des cofinancements mobilisables. Dans ce cadre, à l'occasion du renforcement de l'équipe d'ingénierie financière et du recrutement des deux nouveaux chargés de mission dédiés, il a été retenu, dans le processus opérationnel de gestion, que la distinction entre ingénierie financière et technique ne serait plus spécifiée lors de nouvelles demandes prise en charge. Ainsi, chaque demande sera prise en charge par un binôme technique et financier de facto.

Parmi les 495 projets déposés, à fin 2024, tous n'avaient pas le même stade d'avancement. Ils ne répondent pas à une logique infra-annuelle mais ont des durées d'accompagnements allant de quelques semaines à plusieurs mois. Au 31/12/2024, ces 495 projets accompagnés se répartissent selon ces 4 catégories :

- 131 sont en cours d'accompagnement,
- 29 ont été réorientés vers d'autres acteurs de l'ingénierie mieux à même d'y répondre,
- 15 ont été abandonnés par le porteur ou refusés car pas dans notre champ,
- 320 dossiers ont été clôturés à l'issue de l'accompagnement de l'Agence.

Répartition cumulée des dossiers d'ingénierie par statut depuis le lancement d'iNord



Source : tableau de bord iNord au 31/12/2024

Les 51 projets millésimés 2024 se répartissent sur les thématiques suivantes :

- 31 sur des projets bâtementaires – soit 61% des demandes,
- 8 sur des projets de voirie,
- 10 sur des projets d'aménagement/environnement,
- 2 sur un sujet de service au public.

Le volume de projets accompagnés ne répond aujourd'hui à aucune tendance, oscillant entre 54 (en 2017), 85 (en 2021), 49 (en 2023) et 51 en 2024. De plus les demandes demeurent très hétérogènes.

Il reste la question de l'évolution vis à vis de la fin du mandat municipal et intercommunal 2020-2026. Déjà, des communes sollicitent les ingénieries de l'Agence sur les perspectives de projets du futur mandat 2026 – 2032.

Depuis un an ou deux, un volume de 100 à 120 dossiers est en cours d'accompagnement au gré des clôtures de dossiers finalisés et d'arrivées de nouvelles demandes.

Pour l'activité de l'ingénierie financière, en particulier, il est utile de souligner l'important travail de veille et de communication inhérent à cette mission. Il se renforce tous les jours avec des mises en réseau d'acteurs, des contacts avec des co-financeurs potentiels ou des services instructeurs de subventions.

Le développement du travail relatif aux aides européennes s'est fortement renforcé, en 2024, avec le recrutement d'un chargé de mission dédié par le Département du Nord, agent qui travaille en étroite relation avec l'Agence iNord afin de faire bénéficier le territoire de son expertise et de ses compétences. Fin 2024, des actions de communication ont été menées, un questionnaire « Europe » envoyé à toutes les communes et EPCI du Nord, et des webinaires sur les sujets européens sont en préparation pour 2025.

En terme de ressources liées à cette activité d'ingénierie de proximité, il faut noter près de 216 rendez-vous sur sites programmés en 2024, sollicitant 112 jours / homme d'activité pour les collègues volontaires mis à disposition de l'Agence ponctuellement.

En conclusion, l'Agence d'ingénierie iNord continue à voir le nombre de collectivités adhérentes progresser, garde une activité soutenue pour les trois domaines d'ingénierie

proposés notamment avec le renforcement de l'ingénierie financière. L'équipe d'ingénierie technique et financière, renouvelée à 60% en 2024, si elle reste fidèle aux grands principes qui ont permis son développement depuis 2017, se réinterroge sans cesse sur ses méthodes de travail et sur sa capacité à répondre aux attentes des porteurs de projets que sont les maîtres d'ouvrage publics adhérents de l'Agence. Ce sont cette ligne de conduite et sa capacité d'adaptation aux attentes des collectivités qui forgent sa pertinence et expliquent ses résultats.

L'Assemblée Générale à l'unanimité, approuve ce Rapport d'Activité 2024.

Echanges :

Monsieur Michel PLOUY a souhaité avoir des précisions sur le terme « sollicitations » juridiques.

Monsieur Christophe HERBIN Directeur de l'Agence, mentionne les questions juridiques auxquelles les juristes apportent des réponses avec des alertes sur les risques encourus.

Il n'y a pas de substitution à un avocat, ni de gestion de contentieux et de traitement de dossiers de personnel afin de ne pas se substituer au CDG59.

Monsieur Christophe HERBIN a évoqué à la demande de Monsieur le Président, une rétrospective des dossiers traités par l'ingénierie technique et financière avec la constatation d'une diminution de nouveaux projets, en raison de l'approche des élections municipales.

Monsieur le Président a souligné la dotation de deux postes en ingénierie financière, afin de répondre au plus près des besoins des Collectivités.

Monsieur Christophe HERBIN Directeur de l'Agence, a cité la création d'un binôme en ingénierie technique et financière permettant aux Elus d'obtenir un traitement unique et instantané des projets communaux. L'ingénierie financière pouvant épauler aux montages des appels à projets ou fonds de concours.

Le but étant également d'élargir l'offre proposée, en permettant aux communes d'être aidées dans le cadre de la recherche de fonds européens avec pour référent, Monsieur Clément FABREGUETTE

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Budget Primitif 2024 a été adopté pour un total de dépenses et de recettes prévisionnelles de 1 965 814,54 € en Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2024.

Le montant des dépenses réalisées en 2024 est de 902 336,90 €, dont 884 562,82 € correspondant au remboursement des moyens humains et techniques mis à disposition par le Département du Nord en 2022 (98% des dépenses) et 17 774,08 € de dépenses directes de l'Agence.

Le montant des recettes est de 901 027,23 €. Il s'agit uniquement des cotisations des adhérents à l'Agence.

L'exercice 2024 affiche donc un déficit de – 1 309,67 €, soit un excédent cumulé au Compte Administratif 2024 de 1 067 779,49 €.

Le Compte Administratif 2024 est conforme au compte de gestion 2024.

L'Assemblée Générale à l'unanimité, approuve ce Compte Administratif 2024 en l'absence de Monsieur le Président sorti au moment du vote.

Echanges :

Monsieur Daniel THAMIRY a souhaité connaître la raison de l'excédent imputé sur une ligne budgétaire non conventionnelle. Un report de 2024, que l'on retrouve en 2025. Cela permet-il l'équilibre budgétaire ?

Monsieur Christophe HERBIN Directeur de l'Agence indique que depuis la création de l'Agence, un excédent est présent. Cet excédent est déposé sur ce poste de volontariat pour une raison d'équilibre effectivement.

Monsieur le Président propose qu'en 2026, soient réunis compte administratif et compte de gestion, en un compte financier unique afin d'en clarifier les écritures.

Monsieur Joël ESPY Payeur Départemental, a à la demande de Monsieur le Président, pris la parole afin d'évoquer un passage en M57 du Département en 2026, avec mise à jour des entités satellites, permettant la création de ce compte financier unique.

Monsieur le Président a ajouté qu'au vu des perspectives financières de l'Agence, l'horizon à 2030 semble serein.

5 - COMPTE DE GESTION 2024

Conformément à l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Générale est appelée à arrêter le Compte de Gestion de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord – iNord transmis par Monsieur le Payeur Départemental du Nord, comptable de l'Agence, dans le délai prévu à l'article L. 1612-12.

L'Assemblée Générale à l'unanimité :

- **Décide d'arrêter les résultats de fonctionnement du budget de l'Agence iNord tels que constatés dans le compte de gestion 2024 ;**
- **Constata que les résultats du compte de gestion 2024 sont conformes à ceux du compte administratif 2024 ;**
- **Déclare que le compte de gestion 2024 dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.**

6 – BUDGET PRIMITIF 2025

Le présent rapport expose le projet de Budget Primitif de l'Agence pour l'exercice 2025 intégrant le résultat cumulé constaté au Compte Administratif 2024. Pour rappel, la comptabilité de l'agence, conformément à la nomenclature comptable M52, est votée par fonction. Il n'est prévu aucun crédit d'investissement à l'exercice 2025.

L'Agence iNord poursuit son activité et son action sur le territoire départemental sur la base du double objectif assigné à la période 2023-2028 : **consolidation et renforcement.**

Cela se traduira par 4 axes majeurs qui dicteront le fonctionnement 2025 :

- L'effectif de l'Agence est au complet depuis l'été 2024. Cela permettra de conserver le niveau de qualité de l'accompagnement pour les trois ingénieries de l'agence auprès des collectivités adhérentes,
- Le travail d'incitation des collectivités non adhérentes à rejoindre l'Agence se poursuivra,

- L'amélioration des outils utilisés par l'Agence pour le fonctionnement des ingénieries et la communication sera un objectif renforcé cette année,
- Le travail de développement des partenariats avec le territoire, les élus et les autres acteurs de l'ingénierie territoriale sera poursuivi.

Il convient de signaler que le recrutement d'un chargé de mission « aides européennes » par le Département début 2024 a permis de déployer les premières actions en direction des adhérents de l'Agence :

- apport de nouvelles sources d'informations sur les aides et dispositifs européens, notamment dans la newsletter hebdomadaire de l'Agence,
- questionnaire sur les attentes des collectivités du Département (adhérentes ou non) sur la question des aides européennes déployé fin 2024,
- premier webinaire sur les dispositifs proposés par l'Europe organisé fin février 2025.

Après 8 années de fonctionnement, le modèle économique de l'Agence – basé sur le principe de mutualisation des compétences – a montré sa pertinence. Reposant sur un montage « simple » de recettes issues des cotisations de ses membres et de dépenses principalement issues des mises à dispositions de personnels et de moyens par le Département du Nord (98,7% des dépenses prévues en 2025), il est nécessaire d'enclencher une démarche prospective régulière pour en assurer la pérennité.

Les recettes

Elles sont calculées sur la base :

- de la liste des collectivités adhérentes au 01/01/2025 et des éventuelles adhésions complémentaires réalisées avant l'envoi des éléments aux membres du conseil d'administration,
- sur la base des populations municipales INSEE au 01/01/2025,
- avec les tarifs de cotisations par habitant maintenus au niveau des années antérieures sur décision du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024.

Collectivités	Nombre	Pop. Municipale	€ / hbts	Montants des cotisations
Département	1	2 616 909	0,21	549 550,89 €
EPCI	12	826 675	0,10	82 667,50 €
Communes	494	1 271 161	0,21	266 943,81 €

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2025 sont donc estimées à 899 162,20 €. A cette somme s'ajoute l'excédent cumulé au Compte Administratif 2024 de 1 067 779,49 €.

Le montant total des produits disponibles pour le fonctionnement de l'Agence en 2025 est donc estimé à 1 966 941,69 €.

Les dépenses

1. Les dépenses liées au remboursement des moyens mis à disposition par le Département

Le montant total des moyens mis à disposition de l'Agence est évalué à **970 276,68 €** pour l'année 2025 :

- Le montant du remboursement de la masse salariale brute des agents mis à disposition de manière permanente auprès de l'Agence (13 agents pour 11,9 Equivalents Temps

Plein) et des heures dédiées à la gestion comptable et au contrôle de gestion de l'Agence par agents de la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion et du Secrétariat Général de la Direction Générale Adjointe à la Solidarité Territoriale est estimé à 841 004,29 €;

- Les loyers, charges, entretien, taxes et impôts pour les locaux mis à disposition de l'Agence sont évalués à 67 104,22 € pour l'année 2025. Il s'agit, par défaut pour ce BP 2024, de la reprise du coût des locaux occupés en 2023 (site « les Arcuriales »). Le Département met à disposition de l'Agence un « espace de travail » d'environ 90 m² (hors espaces collectifs) au sein du « Nouveau Forum » depuis le 1^{er} janvier 2024. La détermination du coût de cette mise à disposition doit être finalisée début 2025 afin de permettre son remboursement par l'Agence ;
- Les moyens matériels (mobiliers, informatique, matériels et fournitures) et prestations internes des services supports départementaux (imprimerie, frais de déplacements, abonnements...) mis à disposition de l'Agence sont évalués à 62 168,17 €.

L'écart entre les recettes prévisionnelles (dont le résultat cumulé à l'issue de l'exercice 2024) et les dépenses prévisionnelles (mises à disposition hors volontariat et dépenses directes) détermine le montant disponible pour les missions d'ingénierie réalisées par les agents départementaux volontaires. Il est de 969 956 € pour 2025.

Le montant total des dépenses de personnels et mises à disposition de moyens de fonctionnement pour 2025 est évalué à **1 940 232,68 €** (98,6% des dépenses prévisionnelles 2025).

2. Les dépenses réalisées directement par l'Agence

Les dépenses directes proposées pour 2025 sont estimées à **26 709,01 €** (1,4% des dépenses prévisionnelles 2025) :

- 1 822,76 € pour l'organisation de colloques et réunions thématiques d'élus sur le territoire. La présence aux congrès d'associations d'élus (AMRN en juin, AMN en septembre) ne génère plus de dépenses, l'Agence étant accueillie sur le stand du Département,
- 3 996,36 € pour les assurances de l'Agence, en forte augmentation en 2025,
- 5 000 € en vue d'une formation collective spécifique à organiser pour l'équipe d'ingénierie technique et financière,
- 924 € pour la réalisation d'un stand-parapluie logoté afin d'habiller les stands de l'Agence dans des manifestations auxquelles l'Agence iNord est invitée (exemple amicale des DGS et secrétaires de mairie) et être utilisé pour les webinaires,
- 1 680 € pour les insertions 2025 dans la presse professionnelle,
- 4 105,45 € pour l'utilisation (licence) et la maintenance de l'outil ADOK – outil de gestion des juristes,
- 4 003,20 € pour l'acquisition de la solution de diffusion et emailing « SARBACANE » via l'UGAP,
- 1 000 € pour l'organisation de la réunion annuelle de l'équipe de l'Agence « hors les murs », la rencontre annuelle avec les agents du Département volontaires auprès de l'Agence et pour les relations publiques,
- 2 000 € pour des achats de fournitures et petits matériels spécifiques (non fournis par les services départementaux) et d'équipements de protection individuels pour une partie de l'équipe,
- 2 000 € pour l'adhésion 2025 de l'Agence au CEREMA,
- 177,24 € pour annulation de titre 2024.

Cette proposition de dépenses est en baisse par rapport au BP 2024 (36 752,88 €).

Le montant total des charges de fonctionnement de l'Agence proposé pour 2025 est de 1 966 941,69 €.

Les recettes et dépenses de ce budget primitif 2025, incluant le résultat cumulé de l'Agence constaté au Compte Administratif 2024, s'équilibrent à 1 966 941,69 €.

L'Assemblée Générale à l'unanimité, adopte ce Budget Primitif 2025.

Echanges :

Les membres de l'Assemblée Générale sollicitent l'envoi de ce power point.

7 – RESTITUTION DE LA CONSULTATION « VOTRE COLLECTIVITE ET L'UNION EUROPEENNE »

Echanges :

Monsieur le Président a rappelé l'organisation générale.

Monsieur Christophe HERBIN Directeur de l'Agence a présenté Monsieur Clément FABREGUETTES Chargé de mission fonds européens, Madame Aude DAVOINE Coordinatrice en ingénierie financière, Madame Clémence MABO-REYNAUD Stagiaire auprès de Monsieur FABREGUETTES qui auront à charge la restitution de ce document annexe.

Il s'agit du retour de la consultation sous la forme d'un formulaire adressé aux communes adhérentes ou non, afin d'obtenir une restitution fiable des besoins des Collectivités, du retour de leur expérience et de la communication de l'Agence. L'objectif était d'identifier les sujets des sessions d'informations à venir.

91 réponses de Collectivités adhérentes, ont été réceptionnés.

Monsieur le Président a mentionné un dossier de bonne pratique, le projet « Henriette » relatif à la mobilité douce. Ce dossier devrait être décliné, car rondement mené, répondant à des impératifs territoriaux, financé probablement par des fonds européens, avec le Département pro-actif.

C'est un projet qui mériterait d'être présenté aux adhérents.

Monsieur Michel PLOUY a souhaité connaître le manque à gagner des communes, sur ces projets européens. Les critères étant spécifiques excluent peut-être, certaines Collectivités.

Monsieur Christophe HERBIN a indiqué qu'il était difficile de pouvoir mesurer cette perte de chance. Il est nécessaire de défantasmer ce sujet, l'appréhension empêchant les petites Collectivités de recourir à ces fonds. Ce type de programme attirant cependant, davantage l'étranger.

Monsieur le Président a souligné une politique thématique ou budgétaire répondant à chacune des Collectivités. Si la Collectivité a un projet, peu importe la strate, il existe de possibles financements. Il est important de créer une méthodologie afin d'aider nos adhérents dans la recherche de ces fonds.

Monsieur Clément FABREGUETTES a indiqué qu'environ 350 communes sont allées chercher des fonds auprès de la Région.

Mais il est vrai que les dossiers en anglais, ne permettent pas l'accessibilité à tous.

Ont été mentionnées la Politique des Solidarités Humaines et la méconnaissance du sujet des projets financiers. D'où le besoin d'accompagnement sur le montage de ces dossiers. Les petites communes étant les plus impactées en raison du manque de service administratif.

Monsieur le Président a indiqué que même au sein des grandes Collectivités, il y avait également un manque de connaissance sur l'appui de l'Union Européenne. Un Vademecum doit être rédigé en faveur des communes.

Madame Viviane DESMARCHELLIER a cité la complexité d'avancer les fonds.

Monsieur le Président a fait part de sa crainte future, relative à l'appui unique du Département d'où l'intérêt d'aller chercher l'Union Européenne. S'appuyer sur l'ingénierie de montage de dossier avec identification des critères, permettra la bonne mise en œuvre des dossiers. Effectivement, faire face financièrement dans l'attente du versement de la subvention, n'est pas chose aisée pour les communes. Il est nécessaire de croiser les discussions sur les fonds financiers, en s'appuyant sur le Département et la Région. Monsieur le Président a évoqué le travail de l'Agence, mais dans quelles limites. Une réflexion doit donc être menée, pour répondre à cela.

Madame Viviane DESMARCHELLIER a souhaité obtenir des informations complémentaires quant à l'obtention de ces aides européennes. Doit-on les solliciter dans le cadre des 20 % ? Monsieur le Président a indiqué, que cela devait intégrer les 80 %.

Monsieur Clément FABREGUETTES a ajouté que cela dépendait des aides européennes sollicitées, en fonction des thématiques.

Madame Viviane DESMARCHELLIER a évoqué être ravie des services rendus par l'Agence, qu'elle sollicite beaucoup.

Monsieur Christophe HERBIN a apporté le mot de la fin à la demande de Monsieur le Président, indiquant que l'Agence se tenait à la disposition des communes pour orienter et accompagner pour le mieux les Maires dans le cadre de ces démarches. Il a été ajouté qu'il était nécessaire pour bâtir ces dossiers, de se mettre dans l'état d'esprit du financeur.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de l'Assemblée Générale à 19H00.



Christian POIRET
Président du Département du Nord
Président de l'Agence iNord